



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS  
Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE  
RÉUNION DU 26 AVRIL 2018

Date de convocation du  
Conseil Municipal :  
19 avril 2018

❖ **N°2018\_038 VENTE DE LA RABERIE**

Monsieur Le Maire expose que compte tenu de l'avis des domaines datant du 6 mars 2018, et compte tenu que la délibération de vente doit prendre acte de cet avis, la délibération du 5 décembre 2017 étant antérieure à cette date, il convenait de délibérer à nouveau afin d'intégrer celui-ci.

Considérant que le bien mis en vente appartient au domaine privé de la Commune,  
Considérant que l'affectation de l'immeuble ne répond plus aux besoins de la commune,  
Considérant les délibérations N°2013\_0110\_066 et 2013\_0110\_067 du 1<sup>er</sup> Octobre 2013,  
Considérant la délibération N°2013\_0511\_075 du 5 Novembre 2013,  
Considérant la délibération N°2015\_0109\_006 du 1<sup>er</sup> Septembre 2015,  
Considérant que les propositions précédentes n'ont pu aboutir,  
Considérant la proposition d'achat de Mme MER pour un montant de 180 000 €,  
Considérant la délibération N°2017\_127 du 5 décembre 2017,

VU l'avis du domaine en date du 6 mars 2018, précisant la valeur vénale de 178 500€ HT pour le domaine de la Raberie,  
Monsieur le Maire expose les parcelles concernées par cette vente :

- C645 : 473m<sup>2</sup>
- C524 : 2419m<sup>2</sup>
- C296 : 729m<sup>2</sup>
- C526 : 809m<sup>2</sup>
- C641 : 9087m<sup>2</sup>
- C863 : 1319m<sup>2</sup>
- C643 : 245m<sup>2</sup>
- C862 : 3659m<sup>2</sup>
- C287 : 4705m<sup>2</sup>
- C288 : 8246m<sup>2</sup>
- C298 : 247m<sup>2</sup>
- C865 : 1177m<sup>2</sup>
- C922 : 652m<sup>2</sup>

Total : **33 767m<sup>2</sup>**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'aliéner de gré à gré la propriété sise au lieu-dit « La Raberie » cadastrée sous les numéros 287, 288, 296, 298, 524, 526, 641, 643, 645, 862, 863, 865, 922 de la section C d'une superficie totale de 3 ha 37 a 67 ca, pour la somme de 180 000€ à Mme MER,
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble, à confier la vente à un Notaire et à signer un compromis de vente ainsi que l'acte de vente.

Nombre de votants : 17  
Abstentions : 0  
Nombre de suffrages  
exprimés : 17  
Pour : 17  
Contre : 0

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Cérémonies du 8 mai programme :

**09 h 00** – Messe des anciens combattants

**09 h 45** – Rassemblement devant le Monument aux Morts

**10 h 00** – Ouverture des cérémonies officielles

**10 h 45** – Vin d'honneur à la Mairie

**12 h 00** – Déjeuner amical (**Prix 28 €**) à l'Espace MONBERGER organisé par le Comité d'Entente des Anciens Combattants, auquel peuvent assister tous leurs sympathisants.

- Autorisation d'exercer délivrée à l'Auto-école sur l'Avenue Louis Proust, anciennement rue du commerce (nouveau local à côté de la boulangerie).
- Nouvelle pizzeria ouverte Rue du Commerce.
- Le Permis de construire de l'usine d'eau potable sera déposé le 27/04 par le cabinet d'étude en charge de sa rédaction.
- Le 25/04/2018 : problème de canalisation eau potable résolu par jonction vers Neuvy le Roi le matin du 26/04 à 2h.

❖ **DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mardi 15 Mai 2018 à 20h00.

❖